



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'urbanisme

Question écrite n° 73599

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc selon les propositions de son prédécesseur, le 24 novembre 2004, dans le cadre d'un « contrat pour la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie » (La Lettre du Gouvernement, n° 173, du 16 décembre 2004), demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer l'état actuel du développement et de l'amélioration de la formation des professionnels, notamment par une harmonisation des contenus au niveau européen et la diversification des formations en coordination avec les collectivités locales.

Texte de la réponse

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a confié à M. Jean Frebault, président de la 5e section du conseil général des ponts et chaussées (CGPC), et à M. Bernard Pouyet, alors président de l'association de promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU), une mission de réflexion sur l'impact de la « réforme de Bologne » sur l'enseignement supérieur (harmonisé au niveau européen sur trois niveaux : licence, master, doctorat), sur l'adéquation de l'offre actuelle de formation aux métiers auxquels elle prépare, et sur l'analyse de débouchés professionnels pour les titulaires des diplômes en urbanisme. Ce rapport est attendu pour le début de l'année 2006. Ses propositions ont vocation à alimenter une large concertation avec notamment les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73599

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8673

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12159